**QUE 29** 

Question présentée par la députée: Mme Lolv Bolav

Date de dépôt: 25 novembre 2012

## Question écrite urgente

Pourquoi le PARC ANDRE CHAVANNE est-il si peu convivial, et pourquoi l'Etat propriétaire ne le met-il pas en valeur en l'aménageant?

Situé sur le territoire de la ville de Genève, mais appartenant à l'Etat, le parc André Chavanne mesure30.000 m2.

Il est actuellement dévolu aux 1.500 élèves du CEC André-Chavanne, qui ne l'utilisent que lors des pauses durant l'année scolaire ou à la sortie des classes.

Historiquement, le parc était la surface agricole de la ferme qui se trouvait à l'endroit où aujourd'hui est érigée la grande mosquée de Genève. On y cultivait tout ce qui pouvait servir à la nourriture pour les Maisons de retraite. Il y eut donc des terres potagères, des champs de céréales, notamment.

Les riverains et les associations de quartier aimeraient que ce parc, à l'instar d'autres disséminés dans le canton, puisse être mieux utilisé, et que, par exemple, il y soit aménagé des jeux d'échecs, des espaces de pétanque ou de skate, un minigolf, une buvette, et pourquoi pas le plantage? Car, faut-il le rappeler, les lieux de vie ne manquent pas dans le quartier:

- 1. Le Centre de requérants avec 300 résident-e-s
- 2. Le Foyer Colladon, avec des handicapé-e-s
- 3. La Clinique de Joli-Mont
- 4. Les Maisons de retraite
- 5. Les nombreux riverains

qui pourraient le mieux profiter de cet endroit aujourd'hui largement sous-utilisé.

QUE 29 2/2

Car, n'est-ce-pas la véritable fonction dévolue à un parc d'associer la "conception" paysagère avec d'autres usages, tels que le parc d'activités, et le chemin de promenade?

Au bénéfice de ce qui précède, je prie Monsieur le Conseiller d'état en charge du département de l'urbanisme de bien vouloir réponse à ma question.